

Guide de l'étudiant

MINEURE EN ARTS ET SCIENCES

1-960-4-0



PRÉAMBULE

Ce guide est conçu pour vous aider à comprendre le fonctionnement de votre programme et celui de l'Université en regroupant les principales informations dont vous aurez besoin au cours de votre cheminement. **Il vous sera utile car vous y trouverez les ressources que le SAFIRE et l'Université mettent à votre disposition.** Ce guide met en lumière certains articles du *Règlement des études de premier cycle* qui régissent l'ensemble des programmes concernés. Vous pouvez consulter le Règlement sur le site Internet de l'Université de Montréal (www.etudes.umontreal.ca/reglements/reglements.html). Le présent guide ne remplace pas ce règlement.

Bonne lecture!

**Ce guide est indispensable.
Prière de le conserver précieusement.**

La forme masculine est employée dans le guide afin d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE BIENVENUE	5
LE SERVICE D'APPUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET6	6
À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE)	6
LES PERSONNES-RESSOURCES	7
DESCRIPTION ET STRUCTURE DU PROGRAMME	8
OBJECTIFS ET DESTINATAIRES	8
CHEMINEMENT DES ÉTUDES	8
STRUCTURE DU PROGRAMME.....	9
ÉVALUATION ET NORMES DE SUCCÈS	10
NOTATION	10
MOYENNE DE PASSAGE AU PROGRAMME	10
NOTE DE PASSAGE	10
PROBATION	11
EXCLUSION	11
DÉFINITIONS UTILES.....	12
ADMISSION	12
INSCRIPTION.....	12
COTE DE RENDEMENT.....	12
CRÉDIT	12
PROGRAMME À ACCÈS LIMITÉ OU CONTINGENTÉ.....	12
TRIMESTRE	13
SIGLE.....	13
STATUT D'ÉTUDES.....	13
COURS (2 types de cours)	14
COURS AU CHOIX.....	14
COURS HORS PROGRAMME	14
LE <i>UNIP</i> (numéro d'identification personnel).....	15
LE CENTRE ÉTUDIANT	16
INSCRIPTION AUX COURS	18
OÙ TROUVER LES FORMULAIRES ET COMMENT LES REMPLIR ..	18
MESSAGES D'ERREUR LORS DE L'INSCRIPTION DE COURS.....	19
QUOI FAIRE LORSQUE VOUS AVEZ UN MESSAGE D'ERREUR LORS DE VOTRE INSCRIPTION?	19
MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS	20
MODIFICATION OU ANNULATION	20
ABANDON	20
DROITS DE SCOLARITÉ ET AIDE FINANCIÈRE.....	21
TESTS DE FRANÇAIS	22
EXIGENCES À L'ADMISSION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	22
QUE FAIRE SI JE N'AI PAS ATTEINT LE NIVEAU B2 EN COMPRÉHENSION ORALE ET EN COMPRÉHENSION ÉCRITE?	22
COMMENT PASSER UN TEST DE FRANÇAIS?	22
ATTENTION AU PLAGIAT!.....	Erreur ! Signet non défini.
4 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE REMETTRE UN TRAVAIL :	Erreur ! Signet non défini.
QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES	23
QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS ABSENT À UN EXAMEN ?	24
QUE DOIS-JE FAIRE SI J'ÉCHOUE À UN COURS ?	24

PUIS-JE REPRENDRE UN COURS RÉUSSI ?	24
PUIS-JE DEMANDER UNE RÉVISION DE MA NOTE ?	25
PUIS-JE DEMANDER UN DÉLAI POUR LA REMISE D'UN TRAVAIL ?	25
COMMENT REMPLIR UN FORMULAIRE ?.....	25
POURSUIITE DES ÉTUDES ET CHANGEMENT DE PROGRAMME.....	26
INFORMATIONS UTILES.....	27
CARTE ÉTUDIANTE	27
AGENDA ÉTUDIANT.....	27
LIVRES ET RECUEILS DE TEXTES.....	27

ACTIVITÉS SUR LE CAMPUS.....	28
ATELIERS DE FRANÇAIS ÉCRIT	28
ATELIERS DES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE	28
ATELIERS D'UdeM INTERNATIONAL	28
ATELIERS D'UdeM INTERNATIONAL	28
ATELIERS CULTURELS	28
RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS.....	29

MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à vous!

La mineure arts et sciences est le programme que vous avez choisi pour accéder à vos rêves d'études.

Nous, les membres de l'équipe du Service d'Appui à la Formation Interdisciplinaire et à la Réussite Étudiante (SAFIRE), serons très heureux de vous accompagner durant les prochains mois et de vous soutenir dans l'atteinte de vos objectifs pour vous voir intégrer le programme qui vous intéresse tant.

L'Université de Montréal compte plus de 60 000 étudiantes et étudiants, et chacune, chacun, nous est cher. Vous trouverez dans le présent guide les informations pratiques dont vous avez besoin pour choisir les cours adaptés et pour établir votre parcours parmi la multitude d'options disponibles. Si vous avez des questions : passez nous voir!

Nous sommes convaincus que votre passage à l'Université de Montréal sera enrichissant, stimulant et mémorable. Encore une fois, bienvenue parmi nous, et nous avons hâte de vous voir évoluer et réussir dans vos études.

Bonne rentrée universitaire!

Philippe Genequand

Directeur

SAFIRE

LE SERVICE D'APPUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE)

Relevant principalement du vice-décanat aux études de premier cycle, **le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour la communauté étudiante et les départements de la Faculté des arts et des sciences (FAS)**. Son action comprend, entre autres, les deux volets suivants : **il gère les programmes facultaires** (*Mineure en arts et sciences, Année préparatoire, Compléments de formation et Bac 4 ans*) ainsi que quelques programmes de 2^e cycle. **Il s'occupe aussi de l'information pédagogique, de la gestion des études et des examens différés.**

POUR NOUS JOINDRE

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
Courriel : mas@umontreal.ca
Site web : www.safire.umontreal.ca

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 10 h à 15 h
Fermé les vendredis durant la période estivale.

RENDEZ-VOUS TEAMS AVEC UNE TGDE



Prière de vous présenter avant 15 h pour vous assurer d'obtenir le service demandé.

LES PERSONNES-RESSOURCES

TECHNICIENS ET TECHNICIENNES EN GESTION DES DOSSIERS ÉTUDIANTS (TGDE)

Les TGDE sont parmi les personnes-ressources les plus importantes pour la gestion de votre dossier. Ils peuvent répondre aux questions d'ordre technique auxquelles vous ne trouveriez pas réponse dans le présent guide ainsi qu'aux différentes demandes que vous pourriez avoir à faire (abandon de cours, absence à un examen, inscription à un cours, etc.). Au besoin, le ou la TGDE vous dirigera vers un conseiller ou une conseillère en gestion des études.

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES EN GESTION DES ÉTUDES

Les conseillers et conseillères en gestion des études conseillent et orientent l'étudiant dans le cheminement et la réussite de ses études, et ce, en conformité avec le *Règlement des études de premier cycle* et les pratiques facultaires.

CONSEILLÈRE À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La conseillère à la réussite étudiante rencontre les étudiants et étudiantes en difficulté, les conseille et les réfère au besoin vers les ressources et services pertinents.

Le personnel du SAFIRE est à votre disposition pour vous aider, vous soutenir et répondre à vos questions.

DESCRIPTION ET STRUCTURE DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET DESTINATAIRES

OBJECTIFS :

La mineure en arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires. Celle-ci peut être utilisée dans l'objectif d'obtenir un baccalauréat par cumul. Ce programme peut aussi donner lieu à l'obtention d'un certificat.

DESTINATAIRE :

Ce programme s'adresse aux étudiants qui :

- souhaitent améliorer leur dossier scolaire (cote de rendement).
- veulent associer une mineure à une majeure disciplinaire, ou à 2 autres mineures, afin d'obtenir un baccalauréat par cumul ;
- souhaitent explorer différentes disciplines qui les intéressent ;
- souhaitent entreprendre leurs études universitaires au trimestre d'hiver, mais visent un programme contingenté dont l'admission n'est possible qu'au trimestre d'automne. Si le programme est offert à la Faculté des arts et des sciences, certains des cours suivis au trimestre d'hiver pourront être transférés dans ce nouveau programme ;

CHEMINEMENT DES ÉTUDES

30 CRÉDITS | **2** CONCENTRATIONS

PLUS 30 CHAMPS D'ÉTUDES

MIN 2 TRIMESTRES

Ce programme totalise un minimum de **30 crédits** de cours.

Durée minimale : deux trimestres

STRUCTURE DU PROGRAMME

- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel au trimestre d'automne ou d'hiver.
- Il doit être complété en quatre ans.
- La majorité des cours sont offerts le jour, mais certains sont offerts en soirée.
- La mineure en arts et sciences est constituée d'au moins **deux concentrations** parmi les champs d'études proposés par la Faculté des arts et des sciences.
- Une concentration doit être constituée d'un **minimum de 9 crédits et d'un maximum de 12 crédits**. Les crédits restants sont des cours au choix.
- Chaque trimestre, les étudiants peuvent s'inscrire à un **maximum de 6 crédits** de chaque concentration choisie.

Liste des concentrations disponibles : https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Concentrations_MAS.pdf

Consulter le répertoire des cours : [https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/?tx_solr\[filter\]\[0\]=particularites:cours_mineure_arts_sciences](https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/?tx_solr[filter][0]=particularites:cours_mineure_arts_sciences)

ÉVALUATION ET NORMES DE SUCCÈS

Les évaluations sont généralement réalisées par travaux ou examens. Lors du premier cours, le professeur présente un plan de cours qui précise le déroulement du cours et les mesures d'évaluation.

NOTATION (Règlement des études de premier cycle, article 11)

À l'Université de Montréal, la note finale d'un trimestre de cours se présente sous la forme de lettre. Chaque lettre correspond à une valeur numérique utilisée pour le calcul de la moyenne générale.

ÉCHELLE QUALITATIVE	LETTRES	POINTS
Excellent	A+	4,3
	A	4,0
Très bon	A-	3,7
	B+	3,3
	B	3,0
Bon	B-	2,7
	C+	2,3
	C	2,0 bon (note de passage dans un programme)
	C-	1,7
Faible	D+	1,3
	D	1,0 passable (note de passage dans un cours)
	E	0,5 faible (échec)
Échec	F	0,0 nul (échec)
	F*	0,0 échec par absence

NOTE DE PASSAGE

La note de passage à un cours au **premier cycle** est **D**. L'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas suffisamment satisfait aux exigences du cours pour obtenir cette note minimale voit apparaître sur son relevé la note E ou F, selon le cas, ce qui constitue un échec.

MOYENNE DE PASSAGE AU PROGRAMME

L'étudiant ou l'étudiante doit conserver une moyenne cumulative d'**au moins 1,7, soit C-**, pour poursuivre son programme et d'**au moins 2,0, soit C**, pour réussir son programme.

PROBATION (*Règlement des études de premier cycle, article 14.3*)

L'étudiant régulier dont la **moyenne cumulative est inférieure à 2,0 et supérieure ou égale à 1,7 après 12 crédits** est mis en probation.

Pour un étudiant à temps plein, la probation est d'une année. Les conditions de probation sont déterminées par le SAFIRE. Au cours de la période de probation, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- reprendre et réussir les cours obligatoires échoués dans la structure de son programme ;
- reprendre et réussir les cours à option échoués ou, avec autorisation de l'autorité compétente au SAFIRE, leur substituer un autre cours selon les modalités de l'article 13.3 c du Règlement des études de premier cycle ;
- reprendre et réussir, à la demande de la Faculté, un ou des cours déjà réussis ;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne cumulative d'au moins 2,0 ;
- se soumettre aux conditions jugées pertinentes par l'autorité compétente.

**Celui qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est admis.
Un étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme.**

EXCLUSION (*Règlement des études de premier cycle, article 16.1*)

L'étudiant régulier dont la **moyenne cumulative est inférieure à 1,7 après 12 crédits** est mis en **exclusion** selon les dispositions particulières au programme.

Un deuxième échec à un cours obligatoire ou, à un cours optionnel qui a été repris ou substitué, entraîne l'exclusion du programme d'études, et ce, nonobstant la moyenne cumulative.

Lorsqu'un étudiant est exclu en cours de trimestre, il peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit à titre d'étudiant libre.

DÉFINITIONS UTILES

ADMISSION

L'admission permet à une personne de débiter des études dans un programme.

Le Service de l'admission et du recrutement fermera le dossier de l'étudiant ou l'étudiante qui n'est pas inscrit au trimestre où il a été admis. Si l'étudiant ou l'étudiante veut être inscrit à un trimestre ultérieur, il devra déposer une nouvelle demande d'admission.

INSCRIPTION

Une fois un candidat admis dans un programme, il doit s'inscrire aux cours de ce programme. L'inscription s'effectue en ligne via le « Centre étudiant ».

COTE DE RENDEMENT

La cote de rendement est l'outil utilisé pour savoir si vous êtes admissible à un programme dont l'excellence du dossier de candidature est prise en considération pour choisir un nombre limité de candidats, communément appelé « programme contingenté ».

CRÉDIT

Un cours comporte un nombre spécifique de crédits. Un crédit représente le nombre d'heures de présence en classe ou en ligne et la charge de travail personnel requise pour un cours universitaire.

Un cours de 3 crédits représente 3 heures de cours et 6 heures de travail personnel par semaine. Un trimestre avec 12 crédits de cours représente donc 36 heures de cours et travail personnel par semaine.

PROGRAMME À ACCÈS LIMITÉ OU CONTINGENTÉ

Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur des critères de sélection.

TRIMESTRE

Des cours sont offerts généralement aux trimestres d'automne (de septembre à décembre), d'hiver (de janvier à avril) et d'été (de mai à août). Au trimestre d'été, les cours se donnent de façon intensive soit du début mai à la fin juin (la majorité des cours) ou de la fin juin au mois d'août (quelques cours).

SIGLE

Les cours ont des sigles composés de trois lettres et de quatre ou cinq caractères alphanumériques (ex. : ECN1000, FRA1958G). Les lettres indiquent la discipline enseignée et le premier chiffre signifie généralement l'année d'études durant laquelle il est recommandé de suivre le cours. Ainsi, ECN1000 est un cours d'économie où la majorité des inscrits sont en 1^{re} année d'études.

STATUT D'ÉTUDES

Pour être considéré à **temps plein**, vous devez vous inscrire à un minimum de 12 crédits. À moins de 12 crédits, vous serez considéré à **temps partiel**, sauf exception. C'est vous qui choisissez votre statut. Cependant, ce choix peut entraîner des conséquences relativement aux prêts et bourses, à l'accès aux résidences et une période prolongée pour compléter la structure du programme. Les étudiantes et étudiants internationaux sont tenus, par les règles d'immigration Canada, d'avoir un minimum de 12 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver.

COURS (2 types de cours)

Un programme peut contenir deux types de cours.

COURS AU CHOIX

Le cours au choix est choisi par l'étudiant ou l'étudiante dans l'ensemble des cours offerts dans la mineure en arts et sciences par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant ou l'étudiante.

Voici, dans le répertoire des cours, les cours offerts dans la mineure en cochant « *cours offerts dans la mineure en arts et sciences* » dans les options avancées.

Pour consulter le répertoire des cours ;
<https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>



Options avancées

Particularités

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cours au choix (729) | <input type="checkbox"/> Cours hors programme (706) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours offerts dans la mineure en arts et sciences (538) | <input type="checkbox"/> Offerts aux étudiants libres (1298) |

Campus

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Campus Brossard (24) | <input type="checkbox"/> Campus MIL (0) |
| <input type="checkbox"/> Campus virtuel (135) | <input type="checkbox"/> Hors campus (0) |
| <input type="checkbox"/> Hors Québec (0) | <input type="checkbox"/> Laval (35) |
| <input type="checkbox"/> Longueuil (0) | <input type="checkbox"/> Montréal (422) |
| <input type="checkbox"/> Région de Montréal (0) | <input type="checkbox"/> St-Hyacinthe (0) |
| <input type="checkbox"/> Trois-Rivières (0) | |

COURS HORS PROGRAMME

Un cours hors programme est un cours choisi ou prescrit (préalable, mise à niveau). **Attention**, il ne fait pas partie du programme, donc les crédits ne sont pas comptabilisés.

LE *UNIP* (numéro d'identification personnel)

Pour **procéder à certaines transactions et pour consulter votre dossier étudiant**, vous devez utiliser votre numéro de matricule en combinaison avec votre *UNIP*. À cette fin, le Registrariat vous fait parvenir un *UNIP* temporaire que vous devez personnaliser.

Votre *UNIP* personnel **doit** :

- être original et ne pas être formé à partir d'informations personnelles tels le nom, le prénom ou le code d'accès ;
- comporter **8 caractères** ;
- être **différent** d'un mot de passe précédent ;
- contenir au moins **trois des quatre groupes** de caractères suivants :
 - caractères minuscules de a à z non accentués ;
 - caractères majuscules de A à Z non accentués ;
 - chiffres de 0 à 9 ;
 - caractères spéciaux.

Votre *UNIP* personnel **ne doit pas** contenir :

- des espaces ou des caractères accentués ;
- les caractères spéciaux suivants : !, *, @, #, <Échap>, \$, le tiret (-), les guillemets et les deux points (:)
- un caractère spécial comme premier ou dernier caractère.

Si vous oubliez votre *UNIP*, vous devez suivre les instructions qui se trouvent à cette adresse : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/#unip-oublie>

Pour des raisons de sécurité, l'*UNIP* n'est jamais donné au téléphone.

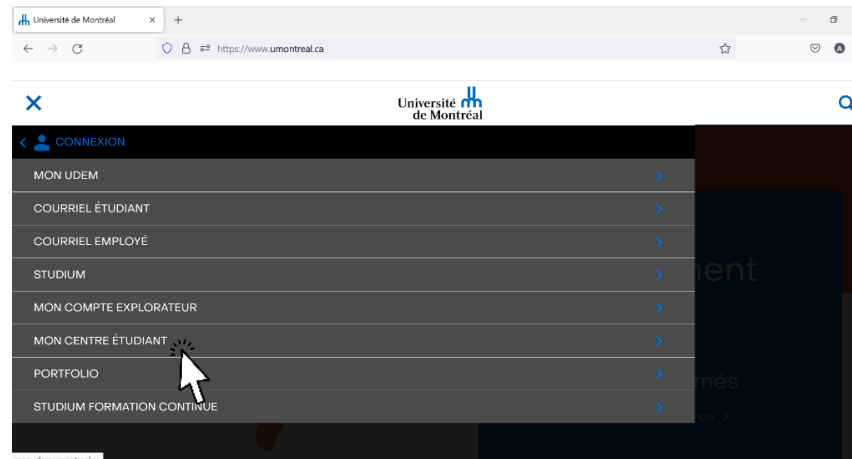
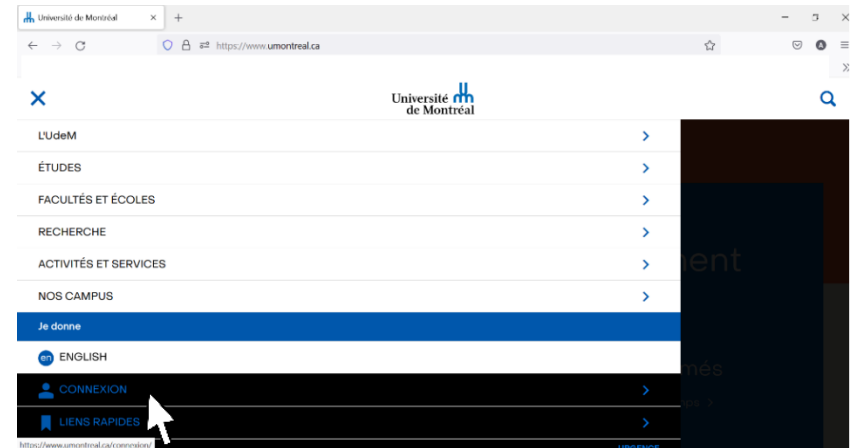
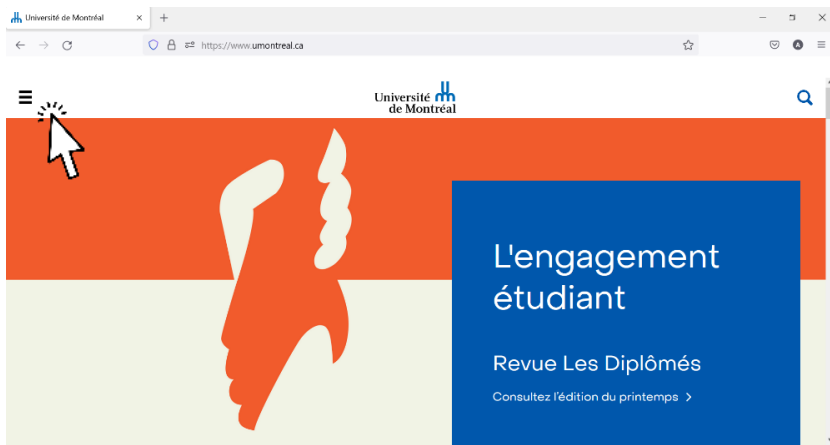
L'attribution d'un nouvel *UNIP* est possible aux conditions suivantes :

- être inscrit à des cours à l'UdeM ;
- avoir sa carte étudiante.

Pour plus d'informations sur l'*UNIP*, cliquer ici : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/>

LE CENTRE ÉTUDIANT

Vous pouvez **accéder au Centre étudiant en passant par « Mon portail UdeM »** dans un onglet qui se trouve en haut, à gauche, de la page d'accueil www.umontreal.ca. L'accès au Centre étudiant vous permet de consulter votre dossier étudiant, d'effectuer des transactions comme les inscriptions aux cours et de trouver des informations pertinentes à votre cheminement.



Votre dossier complet se trouve dans le Centre étudiant.**Vous y trouverez :**

- l'état de votre **inscription** ;
- votre **horaire personnel** (incluant les numéros de salle et les dates des examens). Il est suggéré de vérifier fréquemment votre horaire en début de trimestre, car il peut y avoir des changements de locaux ;
- votre **relevé de compte** (droits de scolarité) ;
- le **résultat officiel** des cours complétés.

Vous pouvez également y effectuer plusieurs types de transaction :

- **inscription** à vos cours ;
- **modification et annulation** de choix de cours ;
- **changement** d'adresse;
- **suivi** de la demande d'admission ;
- **obtention** de documents officiels (ex. : attestation d'inscription ou relevé de notes).

INSCRIPTION AUX COURS

L'enregistrement de vos cours se fait dans le Centre étudiant.

Il est possible de s'inscrire aux cours plusieurs mois avant le début du trimestre, selon vos périodes d'inscription.

Pour ce faire, vous pouvez enregistrer vos cours directement dans votre centre étudiant ou, si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez remplir le formulaire d'inscription nommé «**INS_inscription**» disponible également dans votre centre étudiant sous la vignette « vos formulaires ».

Où trouver les formulaires et comment les remplir <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

En cas de difficulté d'accès, consulter la rubrique « aide en ligne » du Centre étudiant : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/aide-en-ligne/>

Pour recevoir les courriels du SAFIRE



En tout temps, le SAFIRE maintient un contact étroit avec la communauté étudiante en transmettant des informations par courrier électronique via Info-SAFIRE. L'adresse courriel (institutionnelle) @umontreal.ca qui vous est automatiquement attribuée est redirigée vers votre courriel personnel si vous l'avez transmis au moment de déposer votre demande d'admission. Il est donc important de vous assurer que votre adresse courriel est valide tout au long de vos études advenant, entre autres, un changement de fournisseur de service courriel. Lors de l'envoi massif de courriels, certains se retrouvent dans les pourriels. Prenez l'habitude d'y jeter un coup d'œil.

Pour être considéré à temps plein, il faut être inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.

MESSAGES D'ERREUR LORS DE L'INSCRIPTION DE COURS

Voici quelques exemples de messages d'erreur que vous pouvez recevoir lors de votre inscription de cours.

MESSAGE

Erreur: Impossible d'ajouter ce cours puisque vous n'avez pas satisfait aux préalables.

Préalables : PHY1901 ou MAT1903



Assurez-vous d'avoir suivi les préalables.

MESSAGE

Erreur: Consentement unité requis. Vous avez besoin d'une autorisation pour vous inscrire à ce cours. Si vous disposez d'un numéro d'autorisation, cliquez sur Ajouter autre cours, cliquez sur le lien du cours, entrez le numéro, puis soumettez de nouveau votre demande.

Erreur: Présentement, vous ne pouvez pas vous inscrire à ce cours. Les places disponibles sont réservées.

MESSAGE

Erreur: Le nombre limite de crédits par trimestre est atteint: Cours HP pour le programme 195541.


MESSAGE

Erreur: Vous avez déjà suivi ce cours ou un cours équivalents. Si vous souhaitez demander à reprendre ce cours, contacter votre unité académique.

QUOI FAIRE LORSQUE VOUS AVEZ UN MESSAGE D'ERREUR LORS DE VOTRE INSCRIPTION? Veuillez remplir le formulaire approprié qui se trouve dans votre synchro soit «[INS_inscription](#)» ou «[INS_modification_choix_cours](#)» ou «[INS_reprise_cours_réussi](#)».

MODIFICATION, ANNULATION ET ABANDON DE COURS


MODIFICATION OU ANNULATION

Vous pouvez **modifier dans le Centre étudiant votre choix de cours** (c'est-à-dire ajouter, enlever un cours ou changer l'horaire d'un cours) **sans frais** au début de chaque trimestre, et ce, avant la date limite d'annulation du cours qui est inscrite pour chaque cours dans l'onglet suivant : 

Cette période s'étire généralement sur une quinzaine de jours après le début des cours, sauf pour les cours intensifs.

Le fait de ne pas se présenter aux cours n'entraîne pas l'annulation des cours et n'est pas un motif acceptable d'annulation (sans frais) hors délai.

ABANDON

Il est également **possible d'abandonner un cours une fois que la date de modification/annulation est passée** en vous rendant sur votre **Centre étudiant**. Le cas échéant, vous devez vous assurer d'abandonner un cours dans les délais prévus en vous référant à la date limite présentée dans l'onglet suivant (Attention : la date limite des abandons n'est pas la même pour tous les cours) : 

Les frais de scolarité pour ce cours NE sont PAS remboursables. Une mention ABA sera indiquée au relevé de notes.



**AUCUN AVIS DE MODIFICATION OU
D'ABANDON DE COURS PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL**



Si vous n'abandonnez pas votre cours dans les délais prescrits, vous devez vous présenter aux évaluations sinon vous verrez attribuer la note F (échec) ou F* (échec par absence). **Attention : la date limite des abandons n'est pas la même pour tous les cours.** Il vous incombe de vérifier quelle est la date limite pour vos cours, en cliquant sur le calendrier qui apparaît à côté de chaque cours dans votre centre étudiant.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de la conformité de votre inscription en validant celle-ci dans le Centre étudiant. En cas d'irrégularité dans votre dossier, veuillez faire parvenir un courriel au technicien responsable de votre programme d'études.

DROITS DE SCOLARITÉ ET AIDE FINANCIÈRE

Les droits de scolarité de base sont fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Un montant forfaitaire s'ajoute pour les étudiants et étudiantes canadiens non-résidents du Québec ainsi que pour les étudiants et étudiantes internationaux. D'autres frais supplémentaires sont exigibles : Services aux étudiants, gestion, FAÉCUM, frais de laboratoires pour les cours de langues et les cours ANS et FRS, etc.

Un avis vous sera transmis à votre adresse courriel institutionnelle vous informant que votre facture est disponible dans le Centre étudiant. **Aucune facture papier ne sera envoyée par la poste.** Si vous apportez des changements à votre inscription, vous devrez consulter le nouveau relevé de compte dans le Centre étudiant, pour connaître le dernier solde à acquitter.

Pour des informations sur le paiement de vos droits de scolarité : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/payer-une-facture/>



Pour des informations sur l'**aide financière** :

<https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/aide-financiere-bourses>



L'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas acquitté les droits de scolarité ne pourra ni se réinscrire, ni obtenir un relevé de notes, ni recevoir un grade, diplôme ou certificat.

TESTS DE FRANÇAIS

EXIGENCES À L'ADMISSION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Pour être admissible à la [mineure en arts et sciences](#), tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit:

1. soit avoir réussi l'**Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, au collégial**, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec ;
2. avoir déposé une [preuve de maîtrise du français reconnue](#) par l'Université ;
3. avoir obtenu au minimum **B2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un [test de français reconnu par l'Université de Montréal](#) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS ATTEINT LE NIVEAU B2 EN COMPRÉHENSION ORALE ET EN COMPRÉHENSION ÉCRITE?

Si vous avez un niveau de compétence de niveau B1 et que vous souhaitez être admissible à un programme d'études exigeant le niveau B2, vous pouvez suivre le [Programme intensif de francisation universitaire](#). La réussite de ce programme de français axé sur des objectifs universitaires, conçu par l'Université de Montréal, témoigne de l'atteinte du niveau B2 et vous permet d'entamer officiellement votre parcours universitaire.

COMMENT PASSER UN TEST DE FRANÇAIS?

Pour vous inscrire à une séance du Test d'évaluation de français (TEF) à l'Université de Montréal, veuillez visiter le site du [Centre de tests de l'École de langues](#). **IMPORTANT : Vous ne pouvez présenter qu'un seul test de français par période d'admission.**

Rappelez-vous de:

- prévoir plusieurs semaines pour obtenir votre attestation de résultat et la téléverser dans votre [Centre étudiant](#) de l'Université de Montréal;
- vérifier les délais auprès du fournisseur de test ;
- respecter le [délai de validité du test](#) reconnu par l'Université de Montréal et les [dates limites de téléversement](#).

ATTENTION AU PLAGIAT!

Évitez de vous mettre les pieds dans les

PLAgiATS!



DÉVOILEZ VOS SOURCES!

Vous savez déjà qu'il faut éviter de parler durant un examen, de regarder la copie de votre voisin, de dissimuler des notes et des formules ou d'utiliser du matériel non autorisé.

Mais rappelez-vous que rapporter les paroles ou les idées d'autrui en omettant de citer correctement ses sources est aussi une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait prit sur Internet, d'un livre, d'un article de journal, d'une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation.

L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

4 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE REMETTRE UN TRAVAIL :

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source ?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué ?

N'oubliez pas que vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaires à la rédaction d'un travail.

Pour consulter le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*, pour savoir comment bien citer vos sources ou pour en apprendre plus : <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

Le plagiat peut se solder par la note « F », soit un échec, et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université. Pensez-y!

3. Ai-je évité de « copier/coller » un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue)?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS ABSENT À UN EXAMEN ? *(Règlement des études de premier cycle, article 9.9)*

L'absence à un examen entraîne la note F* pour cet examen, à moins de justifier **par formulaire** cette absence auprès du responsable du programme **dans les 7 jours de calendrier suivant ledit examen**. L'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire nommé « **CHE_Absence_Évaluation_V02** » disponible sur synchro et fournir les pièces justificatives si elles sont demandées. Celles-ci doivent être dûment datées et signées. S'il s'agit d'un certificat médical, il doit préciser les activités auxquelles l'état de santé empêche de participer, la date et la durée de l'absence et il doit permettre l'identification du médecin. Les documents doivent être fournis en format PDF et joints au formulaire, sans quoi ledit formulaire sera refusé.

Si vous êtes absent pour un motif valable* à l'examen intra, les points alloués à cette évaluation s'ajoutent le plus souvent à la valeur de l'examen final ; dans certains cours toutefois, on vous demandera de refaire un examen. Si vous êtes absent pour un motif jugé valable à l'examen final, vous aurez droit à un examen différé, lequel se tiendra au début du trimestre suivant.

*On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant ou l'étudiante, tels la force majeure, le cas fortuit ou la maladie attestée par un certificat médical.

La note « 0 » à l'examen final est attribuée à l'étudiant ou l'étudiante qui, étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen, ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale.

QUE DOIS-JE FAIRE SI J'ÉCHOUE À UN COURS ? *(Règlement des études de premier cycle, article 13.1)*

- Tout cours **obligatoire échoué doit être repris et réussi pour satisfaire à la structure du programme**.
- L'étudiant ou l'étudiante qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation des autorités compétentes du SAFIRE, lui substituer un autre cours à option dans le même bloc dans l'année qui suit cet échec.
- L'étudiant ou l'étudiante qui subit un échec à la reprise d'un cours obligatoire ou optionnel échoué peut être exclu du programme auquel il est inscrit.

Une fois que vous aurez votre note officielle qui indique un échec dans votre centre étudiant, vous pourrez vous inscrire de nouveau au cours par vous-même dans votre centre étudiant à nouveau ou remplir un formulaire d'inscription nommée «**INS_inscription**».

PUIS-JE REPREDRE UN COURS RÉUSSI ? *(Règlement des études de 1er cycle, article 13.1)*

À titre exceptionnel, l'étudiant ou l'étudiante qui désire reprendre un cours réussi doit en faire une demande par formulaire nommée «**CHE_Reprise_cours_réussi**».

En cas de reprise, **seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne** et non pas la meilleure des deux notes.

PUIS-JE DEMANDER UNE RÉVISION DE MA NOTE ? *(Règlement des études de premier cycle, article 9.5)*

L'étudiant ou l'étudiante a quinze jours ouvrables suivant l'émission de son relevé de notes pour faire une demande écrite de consultation d'une évaluation et, si nécessaire, de révision de son évaluation. La demande doit être déposée au département qui gère ledit cours. Une copie électronique du formulaire est disponible au <http://www.safire.umontreal.ca/>

PUIS-JE DEMANDER UN DÉLAI POUR LA REMISE D'UN TRAVAIL ?

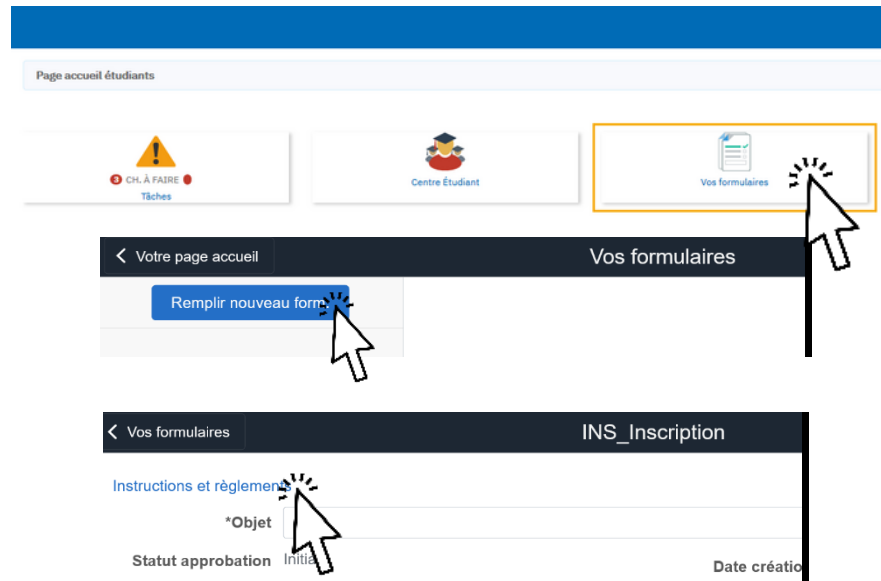
L'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire nommé «**CHE_Délais_remise_travail_V02**» disponible dans son centre étudiant en y joignant un justificatif.

COMMENT REMPLIR UN FORMULAIRE ?

Afin de simplifier vos échanges la plupart des formulaires dont vous aurez besoin durant vos études sont regroupés à la vignette vos formulaires dans **Synchro**. <https://udemontreal.sharepoint.com/sites/REGIS/Documents/Aide-Centre-Etudiant/remplir-un-formulaire.mp4>

ATTENTION : Il est important de remplir les champs des formulaires Synchro de gauche à droite, de haut en bas, et d'utiliser les loupes pour sélectionner les options qui s'appliquent à vous. Il est conseillé d'utiliser la tabulation « TAB » pour passer au champ suivant.

Assurez-vous de lire les instructions et règlements de chaque formulaire.



POURSUITE DES ÉTUDES ET CHANGEMENT DE PROGRAMME

Pour être admis dans un autre programme, vous devez faire une demande d'admission en raison d'un changement de programme.

DATES LIMITES DE CHANGEMENT DE PROGRAMME

TRIMESTRE D'AUTOMNE	1^{er} février pour les programmes contingentés 1^{er} juin pour les programmes non contingentés
TRIMESTRE D'HIVER	1^{er} novembre

La liste complète des programmes ouverts se trouve à l'adresse suivante : <http://admission.umontreal.ca/programmes-de-1er-cycle/>

Nous vous invitons à faire votre demande le plus tôt possible!

Si vous décidez de vous diriger vers un programme contingenté, vous devrez satisfaire aux exigences de ce programme et vous soumettre au processus de sélection propre à la discipline. Dans les **programmes non contingentés, seule la moyenne cumulative de scolarité est prise en considération** lors de l'étude d'un dossier d'admission.

Nous vous invitons à consulter la page UdeM du programme que vous désirez pour prendre connaissance des conditions d'admissibilité et des exigences pour chacun des programmes.

Nous vous rappelons que tous les crédits rattachés aux cours auxquels vous avez été inscrits servent à déterminer votre cote de rendement universitaire. C'est pourquoi vous avez l'obligation de transmettre avec votre demande d'admission tous les résultats d'études postsecondaires obtenus, peu importe que ces cours aient été suivis dans le cadre d'un programme ou non, ou qu'un programme ait été terminé ou non.

INFORMATIONS UTILES

CARTE ÉTUDIANTE



La carte étudiante de l'Université de Montréal sert à recevoir votre certificat de prêt ou votre chèque de bourse, à emprunter des documents à la bibliothèque, à réduire les coûts de photocopies et à payer certains services sur le campus, à profiter des tarifs réduits offerts aux membres de la communauté étudiante et à fournir une preuve d'identité, par exemple, lors d'examens.

Pour obtenir votre carte, vous devez :

- être inscrit ;
- présenter une pièce d'identité valide parmi les suivantes : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ou passeport (étudiants et étudiantes internationaux : passeport ou carte d'assurance maladie du Québec) ;
- avoir un numéro de matricule.

La carte est émise sans frais. La photo prise est téléversée dans le dossier. C'est simple, rapide et sans déplacement. Votre carte UdeM sera disponible au format électronique sur l'application mobile Mon UdeM. La carte est valide pour une durée limitée et à la condition que l'étudiant ou l'étudiante soit inscrit au moment où il en fait l'utilisation.

pour une durée limitée et à la condition que l'étudiant soit inscrit au moment où il en fait l'utilisation.

POUR PLUS D'INFORMATION

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>

AGENDA ÉTUDIANT

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) produit et distribue **gratuitement** un agenda pour tout membre de la communauté étudiante qui paie les cotisations étudiantes à la FAÉCUM. **Vous pouvez l'obtenir au comptoir multiservice situé au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant ou au Pavillon J.-A.-DeSève.**

LIVRES ET RECUEILS DE TEXTES

On peut se procurer livres et recueils de textes à l'endroit mentionné par le professeur ou dans l'une des **librairies du campus** :

- Pavillon Roger-Gaudry, bureau L-315.
- Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, à l'entrée du pavillon.

ACTIVITÉS SUR LE CAMPUS

ATELIERS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Le Bureau du français dans les études propose aux étudiants et étudiantes une série d'ateliers sur la langue et la rédaction en français. Pour connaître l'horaire des ateliers, consultez <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais>

ATELIERS DES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE

La réussite des études exige la **maîtrise de plusieurs habiletés** telles que : la gestion du temps, la prise de notes, la mémorisation, la préparation et la passation des examens, la gestion du stress, la lecture efficace, la rédaction des travaux écrits, etc.

Les services à la vie étudiante vous offrent gratuitement plusieurs ateliers au cours de l'année. Pour plus de détails, consultez le <https://vieetudiante.umontreal.ca/calendrier-vie-etudiante>

ATELIERS D'UdeM INTERNATIONAL

UdeM international **propose aux nouveaux étudiants et étudiantes internationaux une rencontre d'environ deux heures** dans laquelle sont abordés les principaux éléments de leur **installation à Montréal, les démarches prioritaires** à être complétées sur le campus, la **réglementation en matière d'immigration, la couverture médicale obligatoire** et les particularités du **système d'enseignement québécois**.

Le calendrier des séances peut être consulté au <https://international.umontreal.ca/accueil/>

ATELIERS CULTURELS

Les services à la vie étudiante **proposent à la communauté étudiante une série d'ateliers culturels sur plusieurs thématiques.** Pour connaître l'horaire des ateliers, consultez <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais>

RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SERVICE DE L'ADMISSION ET DU RECRUTEMENT
<https://admission.umontreal.ca/>

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
<https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/orientation-scolaire-professionnelle>

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP
<https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-etudiants-situation-handicap>

<p>UdeM INTERNATIONAL https://international.umontreal.ca/accueil/</p>	<p>INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/information-scolaire-professionnelle</p>	<p>AIDE FINANCIÈRE ET BOURSES https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/aide-financiere-bourses</p>
<p>SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE https://vieetudiante.umontreal.ca/</p>	<p>CONSEILS CARRIÈRE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/conseils-carrierei</p>	<p>LIBRAIRIES www.libraire.umontreal.ca</p>
<p>SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/soutien-apprentissage</p>	<p>CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre/soutien-psychologique/consultation-psychologie</p>	<p>LOGEMENT HORS CAMPUS https://vieetudiante.umontreal.ca/a-propos/service/logement-hors-campus</p>
<p>BUREAU DE L'OMBUDSMAN https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/</p>	<p>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre</p>	<p>FAÉCUM www.faecum.qc.ca</p>
<p>STATIONNEMENT https://di.umontreal.ca/services/stationnement/</p>		<p>OBJETS PERDUS - CASIERS – LOCATION DE SALLES https://di.umontreal.ca/services/objets-trouves/</p>

Ceci est une **liste partielle** des services qui sont offerts à l'Université de Montréal.

Pour obtenir la **liste complète des services**, consulter la page web (www.umontreal.ca), sous la rubrique **ACTIVITÉS ET SERVICES**.